

SAISON 2017/2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration **du 14 septembre 2017**

Une réunion des membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archers de Kervignac s'est tenue le 14 septembre 2017 de 20h30 à 22h45, au complexe sportif de Kervignac (Annexe salle omnisports n°6 – salle du greffe).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association.

Présents : DREANO Bertrand, DUPRAT Mathieu, FLORENTIN Stéphane, LE BARH Jean-Michel, LE BORGNIC Christian, LE MELEDO Loïc, LE ROMANCER Roland, SIMON David, SIMON Philippe, SOULLIAERT Christian.

Invités : ---

Excusés : PINCEMAILLE Patrick.

Absents : ---

A assisté à la réunion : ---

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Organisation des référents.
- 2- Validation du mode de fonctionnement pour les inscriptions aux concours.
- 3- Création d'un compte mail spécifique pour les inscriptions aux concours.
- 4- Organisation technique de la salle et réglementation sécuritaire pour optimiser son utilisation.
- 5- Statuer sur des demandes d'adhésion à l'association.
- 6- Approfondissement des Statuts et du Règlement Intérieur.
- 7- Questions diverses / Libre expression.

I – Organisation des référents

Pour la saison 2017-2018, les références s'organisent comme telles :

- Référent arbitrage : LE MELEDO Loïc
- Référent encadrement : LE ROMANCER Roland
- Référent matériel d'initiation et location : DUPRAT Mathieu
- Référent inscriptions aux concours : FLORENTIN Stéphane

II – Validation du mode de fonctionnement pour les inscriptions aux concours

L'association réitère son système permettant de mutualiser les inscriptions aux concours, ainsi que les paiements de ces inscriptions. Le principe de la mutualisation des inscriptions est d'envoyer aux clubs organisateurs en une seule fois les inscriptions aux concours accompagné du paiement de ces participations (par un chèque émis au nom du club). L'autre avantage de ce système est de pouvoir profiter d'une "cagnotte" que vous alimentez et dont les inscriptions aux concours sont directement prélevées dessus.

Suite l'assemblée générale du 7 septembre, c'est Stéphane FLORENTIN qui remplace Philippe SIMON et en devient référent.

Fonctionnement des cagnottes :

Vous pouvez l'alimenter à tout moment en faisant un chèque du montant que vous souhaitez dans l'optique de financer plusieurs concours. Ce chèque sera déposé sur le compte du club. Vous pouvez aussi faire un chèque pour chaque inscription, mais cette solution augmente le travail de suivi (pour le référent ainsi que pour le trésorier) et amenuise l'utilité de la cagnotte.

Votre cagnotte sera ensuite débitée du montant de l'inscription pour chaque concours sur lequel vous vous inscrirez. Le club se chargera de transmettre au club organisateur un seul chèque couvrant l'ensemble des inscriptions des archers du club.

Petit rappel : les frais d'inscriptions aux championnats (départementaux, régionaux et nationaux) sont pris en charge par le club.

Fonctionnement des inscriptions :

L'inscription se fait en remplissant le mandat (papier), ou « pré-mandat », sur le tableau d'affichage du club. Merci d'y indiquer nom, prénom, numéro de licence, la catégorie de tir et le départ choisi.

Jusqu'à présent, seuls les concours salle bénéficiaient de ce mode de fonctionnement. Au vu du nombre toujours croissant de compétiteurs assidus, ce système d'inscriptions mutualisé devrait être étendu aux concours Fédéral et FITA.

Les inscriptions ne sont possibles que jusqu'à la date limite fixée par le référent. Au-delà de cette date, vous devrez contacter directement le club organisateur pour vous inscrire en direct.

Pour certains concours qui sont pris d'assaut (en particulier le FITA-Target de Riec pour avoir une chance d'avoir de la place), les inscriptions devront être faites avant la sortie du mandat. Un « pré-mandat » sera affiché sur le panneau d'affichage du club pour y faire vos inscriptions.

REMARQUE IMPORTANTE :

Tous les concours ne sont pas concernés mais uniquement les concours du Morbihan, des alentours proches, ou ayant possiblement plusieurs archers susceptibles de faire le déplacement. Voici les concours concernés ainsi que les dates d'inscriptions :

Concours :		Date limite d'inscription :
Muel	30/09 et 01/10/2017	14/09/2017
Ploermel	07-08/10/2017	19/09/2017
Cléguerec	29/10/2017	05/10/2017
Auray	04-05/11/2017	12/10/2017
La Vraie Croix	11-12/11/2017	19/10/2017
Kervignac	18-19/11/2017	Voir responsable du Greffe
Queven	03/12/2017	09/11/2017
Pontivy	09-10/12/2017	16/11/2017
Riec sur Belon	16/12/2017	23/11/2017
Riec sur Belon – FITA Target	17/12/2017	05/10/2017
Lorient	06-07/01/2018	14/12/2017
CD56 (La Vraie Croix)	27-28/01/2018	Voir mandat
CR Jeune (Brest)	03-04/02/2018	Voir mandat
CR Adulte (Loudéac)	10-11/02/2018	Voir mandat
CR Equipe (Liffré)	17-18/02/2018	Voir mandat

III – Création d'un compte mail spécifique pour les inscriptions aux concours

Afin de faciliter la gestion des inscriptions aux concours, une adresse mail sera créée et dédiée à cette utilisation. L'adresse mail : competiteurs@archers-kervignac.fr

IV – Organisation technique de la salle et règlementation sécuritaire pour optimiser son utilisation

Au vu de l'affluence et de la volonté de pouvoir organiser deux rythmes de tir spécifiques, et ce tout en préservant la sécurité de tous, voici la solution retenue pour l'organisation des espaces de tirs. (Distances de sécurité selon les règles de la FFTA et de la World Archery)



Cette organisation servira principalement pour les jeudis soirs.

V – Statuer sur des demandes d'adhésion à l'association

Le Conseil d'Administration a statué sur différentes demandes d'adhésions à l'association. Il fait jouer son droit discrétionnaire concernant les personnes, décisions et motifs d'acceptation ou de refus.

VI – Approfondissement des Statuts et du Règlement Intérieur

Suite à de nombreuses demandes d'adhésion à l'association, et la possibilité de voir de nombreux archers participer aux divers championnats nationaux, le Conseil d'Administration va procéder à un travail de clarification et de précision concernant ces deux points (procédure d'adhésion et de refus / système de remboursement des frais pour championnat de France).

VII – Questions diverses / Libre expression

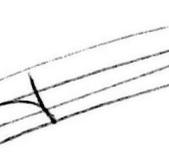
Chaque membre de l'association souhaitant apporter son aide dans la gestion du matériel ou au niveau de l'encadrement peut se faire connaître auprès des référents.

L'initiation au parcours qui devait avoir lieu fin septembre est reportée à une date ultérieure suite à la dégradation du bois que nous souhaitions utiliser.

Le Forum des Associations de Kervignac, organisé le 09 septembre 2017 a été une véritable réussite pour le club. Nous avons eu sur place de nombreux contacts de personnes souhaitant intégrer l'association. Nous tenions à remercier tous les membres qui ont donné de leur temps sur le stand comme sur le pas de tir extérieur (découverte et démonstration) tout au long de la journée. Concernant les Trophées du Sport organisé par la municipalité, un grand bravo à Pierre qui se place deuxième des votes pour la catégorie sportif individuel ; ainsi qu'à Jacques, André I, Loïc et Jean-Charles (équipe SHBB) qui ont remporté le titre en catégorie sport collectif. Christian LE BORGNIC à quand lui reçut la médaille de la mairie pour ses très nombreuses années de bénévolat. Bravo et merci à vous !




Mme LE ROMANCER
Présidente


Mr SIMON
Secrétaire


Mr LE BORGNIC
Trésorier